

ASSEMBLEE GENERALE

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société « Attijari Leasing » qui se tiendra le **lundi 20 Avril 2026 à 10 heures** au siège de la société, Rue du Lac d'Annecy -1053 les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 et approbation desdites conventions ;
3. Lecture des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ainsi que des rapports des Co-commissaires aux Comptes y relatif, et approbation desdits états financiers ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
6. Fixation des rémunérations des administrateurs et des membres des comités règlementaires ;
7. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés ;
8. Désignation de membres du Conseil d'Administration ;
9. Cumul des fonctions des administrateurs ;
10. Pouvoirs en vue des formalités.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 20 avril 2026.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2025 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2025 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des différentes conventions proposées et validées par le Conseil d'Administration de la société, du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état pour les besoins de l'arrêté de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

D'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

(Montant en Dinars Tunisien)

Proposition Affectation Résultat 2025	
Résultat Net 2025	<u>10 063 421</u>
Report à nouveau	9 115 241
Réserves de réinvestissement	5 200 000
Bénéfice disponible	<u>13 978 662</u>
Distribution Prévue (2,2DT / action ou de 22% de la VN)	6 050 000
Dotation au Fonds Social	400 000
Report à Nouveau	<u>7 528 662</u>

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le **22 mai 2026**

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la somme annuelle brute et globale de 100 Mille Dinars (Cent Mille Dinars) au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice 2025 pour les membres du Conseil d'Administration. Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de 56,250 Mille Dinars (Cinquante Six Mille Deux Cent Cinquante Dinars) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés, d'un montant de 100 000 000 dinars (cent millions de dinars), à émettre dans un délai de trois ans et délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires afin de réaliser ces émissions (fixer les montants successifs, les modalités et les conditions).

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO prend acte de la nomination de Monsieur Saïd SEBTI en qualité de président du Conseil d'Administration d'Attijari Leasing en remplacement de Monsieur Khaled BEN JEMAA à partir du 11 juin 2025 selon PV CA n°132 et approuve sa nomination.

L'AGO décide la désignation par cooptation des administrateurs suivants :

- Monsieur Youssef RAZI en remplacement de Monsieur Faissal CHAHROUR
- Monsieur Taieb BEN SALEM en remplacement de Monsieur Mohsen BOUZID

Les administrateurs nommés, sont élus pour le reste du mandat actuelle qui prend fin à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

L'AGO décide aussi la désignation de Monsieur Karim IDRISSEI KAITOUNI en qualité d'administrateur pour une durée de deux (2) ans (2026 et 2027), jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à